



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 mai 2017  
Français  
Original : russe

---

### **Lettre datée du 19 mai 2017, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information publiés par le Ministère de la défense de la Fédération de Russie sur le respect du cessez-le-feu en République arabe syrienne entre le 17 et le 19 mai 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) P. Iliichev



**Annexe à la lettre datée du 19 mai 2017 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie sur le respect de la cessation des hostilités en République arabe syrienne (17 mai 2017)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé huit violations, dans les provinces de Damas (3), de Deraa (1) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces de Damas (2), de Homs (1) et de Deraa (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit cinq opérations humanitaires qui ont permis de distribuer :

- 3,6 tonnes d'eau potable aux habitants d'Alep, dans le cadre de trois opérations;
- 1,3 tonne de vivres aux habitants de Noubl (province d'Alep);
- 1,7 tonne de colis alimentaires, de jouets et d'articles de papeterie aux habitants de Deraa.

Une aide humanitaire a été apportée à 2 094 personnes, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 6,6 tonnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 225.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 1 497.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions du cessez-le-feu s'est maintenu à 218.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie sur le respect de la cessation des hostilités en République arabe syrienne (18 mai 2017)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé huit violations, dans les provinces de Damas (6), de Lattaquié (1) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces de Damas (2) et de Deraa (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit quatre opérations humanitaires qui ont permis de distribuer 4,8 tonnes d'eau potable aux habitants d'Alep.

Une aide humanitaire a été apportée à 1 507 personnes, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 4,8 tonnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 229.

Dans le cadre de deux opérations humanitaires menées par l'Organisation des Nations Unies, un convoi parti de Ramta (Jordanie) a acheminé une aide à Taïbé (province de Deraa) et des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 1 497.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions du cessez-le-feu s'est maintenu à 218.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie sur le respect de la cessation des hostilités en République arabe syrienne (19 mai 2017)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé six violations, dans les provinces de Damas (3) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province de Hama.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit six opérations humanitaires qui ont permis de distribuer 1,8 tonne de vivres aux habitants d'Alep.

Une aide humanitaire a été apportée à 783 personnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 235.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, huit accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Tell el-Makhsar, de Tell Abou Hayat, de Tell Halaoua, de Houeïssa el-Qibli, de Houeïs el-Chamali, de Doubaï (province de Hama), d'Aïn Thaoura et de Ballouné (province de Qouneïtra).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 505.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions du cessez-le-feu est passé à 219.